



Krinkels



Rapport du Conseil d'Entreprise Krinkels, siège de Naninne le 20/04/2021

Présents

Représentants de l'employeur (RE)

Patrick Palet : Président suppléant

Représentants des travailleurs (RT)

Michael Marteau (FGTB) : secrétaire

Pascal Evrard (FGTB)

Eric André (CSC - suppléant)

Frédéric Bauduin (CSC)

Fabio Cultrera (FGTB)

Excusés

Peter Loyens

Eric Vermeiren (CSC)

Agenda

0. Approbation du rapport de la réunion du 23/02/2021
1. Chiffres RH
2. Informations économiques et financières
3. Covid-19
4. Jours d'anciennetés
5. Divers

Rapport

La réunion commence à 9h00.

0. Le PV de réunion du 23 février 2021 est approuvé par les RT.
1. Les RE présentent les chiffres relatifs aux RT (voir annexe).
2. Informations économiques et financières :
 - a. Présentation des chiffres d'affaires
 - b. Présentation des investissements
 - c. (B20620) PROJETS : Plantation crematorium du champ de court; début 28/06/2021 – durée : 30 jours ouvrables
 - d. (B20607) PROJETS : Réfection mur enceinte cimetière de Bergerie à Seraing; début à déterminer – durée : 60 jours ouvrables
 - e. (B20615) PROJETS : Revitalisation de le Grand Place à Flobecq; début 01/05/2021 – durée : 90 jours ouvrables
 - f. (B20609) PROJETS : Réalisation terrain foot en gazon naturel à Wartet; début 19/04/2021 – durée : 65 jours ouvrables
 - g. (B20608) PROJETS : Aménagement du Square Saint-Germain à Mons; début 22/03/2021 – durée : 160 jours ouvrables
 - h. (B20610) PROJETS : Aménagement de sécurité pour SPW Charleroi; début 15/06/2021 – durée : 2 ans

3. Les mesures concernant Covid-19 restent en vigueur. S'il vous plaît, restez prudents ! Actuellement, on voit une augmentation forte des chiffres. Nous souhaitons lancer un appel pour désinfecter rigoureusement tout le matériel et être attentifs lors des pauses. Entre-temps, le texte juridique sur l'octroi du petit chômage a été publié et il est clair que quiconque souhaite se faire vacciner aura le temps nécessaire pour le faire. Autrement dit, si la vaccination est prévue pendant les heures de travail, l'employé sera rémunéré pour une courte période. Cela entraînera des défis dans la planification de nos activités. Selon l'heure de la journée, la durée du trajet aller-retour du site au centre de vaccination et la mobilité du salarié, il peut être nécessaire de prendre une (demi) journée d'absence. Dernièrement, il y a aussi eu pas mal d'informations «incorrectes» sur les autotests et les tests rapides. Les RE décrivent brièvement la différence et ce qui est possible. Les tests rapides sont équivalents aux tests normaux, appelés tests PCR. Un coton-tige long et fin est utilisé pour pénétrer profondément dans le nez. Ceux-ci ne peuvent être pris que par du personnel médical. Ces tests rapides sont principalement utilisés par les services externes (Liantis) en cas d'épidémie de cluster. Les autotests sont les tests que tout le monde peut acheter en pharmacie et qui peut donc être effectué par soi-même. Un coton-tige plus épais est utilisé, et ne pénètre pas si profondément dans le nez, c'est en partie aussi la raison pour laquelle ce test est moins fiable. Le test fonctionne comme un test de grossesse à 2 barres. L'employeur ne peut pas imposer ces tests pour permettre l'accès au personnel, le travail, etc. Ces auto-tests sont uniquement destinés à être utilisés dans des contextes familiaux ou privés.
4. Les RE et les RT ont une discussion sur le sujet des jours d'ancienneté. À suivre ...
5. Divers :
 - a. Les RT signalent que certains conducteurs demandent de faire les évaluations après les heures de travail et demandent si les ouvriers doivent accepter cette pratique ? Les RE répondent qu'il y a la possibilité de le faire pendant ou après les heures mais que c'est toujours considéré comme des heures de travail.

La réunion se termine à 11h30.

Le prochain CE est prévu le mardi 22/06/2021 à 9h00.

Pour les RT,
Le secrétaire



Pour les RE,
Le président

ie P. PALET
